

# ACTION COEUR DE VILLE

## Présentation du programme gouvernemental

### POUR QUI ?

Le programme s'adresse aux villes qui ne sont pas soumises à l'aire d'influence d'une métropole, mais qui disposent d'un potentiel de « pôle d'attractivité » à développer et dont l'activité du coeur de ville est en déclin.  
Dans ces villes : la population vieillissante, faible proportion de cadre et de jeune diplômé du supérieur dans la population; chômage, taux de pauvreté, jeunes non insérés plus important que la moyenne nationale.

### QUEL BUT ?

Renforcer le rôle de centralité de la ville au sein d'un territoire, ainsi que son rayonnement administratif, éducatif, culturel, médical, patrimonial, économique et commercial.

« Si elle vise les villes en difficulté, la démarche doit privilégier une approche par les atouts et les leviers de développement, par l'innovation, tout en cherchant à réduire voire à supprimer les dysfonctionnements identifiés : marché local de l'habitat, dégradation du bâti, vacance des commerces, enclavement, traitement de friches, insuffisance de l'offre de services à la population, etc. » Ce programme vise en particulier « la rénovation de l'habitat et à la conduite d'opérations d'urbanisme. »

Ce programme repose sur l'intercommunalité. Il s'agit à la fois de revitaliser le centre-ville mais aussi le territoire soumis à l'influence du pôle en question.

Circulaire ministérielle pour l'action coeur de ville, cf drive

### COMMENT ?

Ce plan gouvernementale est doté de 5 milliards d'euros sur 5 ans. Au villes sélectionnées, le programme propose sur un accompagnement pour l'élaboration d'un projet de territoire (dans le cas où la commune n'en a pas), et d'un financement des projets de requalification.

### INFO COMPLEMENTAIRES

Les villes moyennes n'ont pas fait l'objet de politique public depuis 2007 (programme « Villes moyennes témoins »).

De nombreuses villes du Nord sont concernées : Boulogne-sur-Mer, Calais, Maubeuge, Dieppe, Abbeville, Charleville-Mézières, Sedan, Saint-Quentin, Laon, Saint-Dié-des-Vosges, Flers, Vernon, Saint-Dizier...

art. « Trente villes moyennes «particulièrement fragiles » »,Publié le 18/12/2017 Michel Tendil

### CRITIQUE

«ne permet pas de faire face à l'urgence pour les commerces de centre-ville, en particulier la nécessité de ralentir voire stopper les implantations de grandes surfaces en périphérie dans les territoires les plus fragilisés», / le plan « ne comporte pas, à ce stade, de mesures structurelles fortes sur la fiscalité, sur la régulation des surfaces commerciales et, plus généralement, sur l'indispensable rééquilibrage des coûts d'implantation et du fonctionnement entre centres-ville, d'un côté, et périphéries et géants du e-commerce, de l'autre ».

art. « Trente villes moyennes «particulièrement fragiles » »,Publié le 18/12/2017 Michel Tendil